

Extrait du registre des
délibérations du conseil municipal

L'an deux mil vingt, le lundi 27 janvier à 20 heures, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie Desquesne, Maire.

Étaient présents : Mme Desquesne, M. Daligault, Mmes Roelandt, Bouclier, MM. Gascouin, Billard Patrick, Anckaert, Balais, Mmes Cailly, Catherine, Colin-Martin, Collibeaux, M. Dujardin, Mme Duquesne, MM. Elisabeth, Gauquelin, Goudier, Mmes Lair, Lemeray, Lenepveu, MM. Maheu, Pastor et Mme Rolland

Ont donné pouvoir : M. Billard Pascal à M. Billard Patrick, Mme Bouillard à Mme Collibeaux, M. Frappy à M. Elisabeth et Mme Mourocq à Mme Desquesne

Excusés : MM. Mèche et Beauquesne

Absents : Mmes Blandeau, Morice et MM. Siquot et Vasthier

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20200127-20_02034-DE
Date de télétransmission : 03/02/2020
Date de réception préfecture : 03/02/2020

Nombre de délégués : - en exercice : 33 - présents : 23 - votants : 27	N° 1 / 7-10 Date de la convocation et d'affichage : 21 janvier 2020 Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération
Secrétaire de séance M. Anckaert	Objet : Convention de suivi vidéo relatif au projet d'effacement du barrage de Pontécoulant – Avenant n° 2

Vu la délibération du 28 mai 2018 relative au suivi vidéo de l'ancien site du barrage de Pontécoulant,

Vu la délibération du 20 décembre 2018 relative à la prolongation d'un an de ladite convention,

Considérant les études et travaux en cours et à venir pour améliorer l'expansion de la Druance lors des épisodes de crues et la valorisation du site,

Considérant la demande de prolongation du délai de la convention financière liant la commune et l'Agence de l'eau,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de prolonger jusqu'à la fin du mois de juin 2020 la convention entre la commune d'une part et la CATER d'autre part, en modifiant son article 3 comme suit :

« Article 3 – Durée de la convention : Le mât ainsi que la webcam seront démantelés au plus tard fin juin 2020, les abonnements seront maintenus jusqu'à cette date. »

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 31 janvier 2020

Le Maire,
V. DESQUESNE

